

n° 139 décembre 2003

Editorial	1
Joyeux détartrage et bonne prothèse !	2
Cours gratuits 2004	3
ADEF	4 et 9
Tarif des honoraires indexés	5-8
(réservés aux membres)	
2003 Actions des CSD	6
Annonces	10
Actions des CSD en 2003	11
Informatique : Notre enquête et un cadeau !!	12

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente :

M. Aerden, Bruxelles

Vices Présidents :

B. Munnix, Eupen
E. Vanhulle Herstal

Secrétaire Générale :

M-C.Uzeel, Bruxelles

Trésorier :

Ph. Scaut, Marcinelle

Administrateurs :

G.Charlier, Waterloo
JP.Dumonceau, Chapelle lez Herlaimont
JM.Hubert, Monceau/Sambre
P.Jaumotte, Maffle
J.Lemal, Charleroi
D.Pardonge, Cuesmes
N.Schuhmann, Bruxelles
F.Vandorpe, Monceau/Sambre

Secrétariat

Mme P.Marion et
Mme M.R.Pitruzella

Se tiennent à votre disposition chaque
jour ouvrable entre 9h00et 13h00
Tel 02/4283724 ou 071/310542
Fax : 071/320413
Bld Tirou, 25/9 • 6000 Charleroi
e-mail : administration.csd@incisif.org
url : www.incisif.org

Rédaction et publicité:

Marie-Christine UZEEL
redaction.incisif@incisif.org

Michèle AERDEN

Editeur responsable
Bld Tirou, 25/9 B-6000 Charleroi

Chères Consœurs,
Chers Confrères,

La fin de l'année est à la fois un moment de fête et de réflexion. L'heure des bilans. Vous trouvez dans ce News ce qui a occupé les CSD tout au long de 2003 qui s'achève.

Venez nombreux à notre Assemblée Générale programmée le 16 janvier prochain afin d'en discuter avec nous !

Le début d'une année est le moment des projets, d'intentions, de résolutions, des plans stratégiques. C'est un moment important dans vos vies familiale et professionnelle.

La médecine dentaire est en constante évolution. Nous ne pouvons empêcher que tous les changements se produisent mais nous devons travailler ensemble pour les gérer au mieux.

Nous devons plus encore positionner notre profession en tant que profession médicale à part entière et reprendre le dialogue avec les autres professions de santé.

Encore une fois, venez nombreux à notre Assemblée Générale pour en parler avec nous !

L'interactivité entre les CSD et ses membres est capitale pour vous et pour les administrateurs des CSD.

Ces administrateurs des CSD, je veux les remercier de tout cœur pour l'énorme travail fourni durant cette année écoulée, travail et temps pris sur leurs loisirs et leur vie de famille. La profession a beaucoup de chance d'avoir des collègues motivés qui sont prêts à être les interlocuteurs des autorités quand c'est nécessaire. Que ferions-nous si personne n'était là pour vous représenter ?

Il est important que les relais se fassent et que la jeune génération s'implique petit à petit. La vérité syndicale ou professionnelle ne peut et ne doit pas appartenir à quelques personnes.

Que ceux qui pensent pouvoir consacrer un peu de leur énergie nous rejoignent car nous avons de multiples projets ! Et vous aussi, à coups sûrs. Partageons-les.

Merci à tous pour l'année écoulée.

Pour 2004, je vous souhaite à toutes et à tous bonheur et santé, réussite et sérénité.

Je formule les vœux qu'ensemble nous continuions à défendre notre belle profession et la santé de nos patients !

Bonne et Heureuse Année !

Michèle Aerden,
Présidente

Joyeux détartrage et bonne prothèse !

Décembre déjà. Les fêtes, l'heure de certains bilans. Et de projets pour une année qui nous arrive et passera toujours plus vite...

Mais foin d'états d'âme. Répondons plutôt à certaines des questions que l'on nous pose. Les CSD disent toujours que notre champ d'activité est menacé, que la pléthore est loin d'être endiguée. Ne serait-ce pas là du radotage de mauvais alois quand il serait mieux de s'affirmer dans le cadre positif du progrès de la médecine dentaire ?

Hélas, oui, notre champ d'activité est menacé. De l'extérieur et même de l'intérieur de la profession.

Deux exemples : hygiénistes et denturistes. Deux métiers différents certes. Un axé sur un "produit" certain : la prévention est promise à toujours plus de développement et c'est une excellente chose. L'autre avance sur un terrain moins riche à long terme : l'édentation totale sera amenée à reculer grâce aux effets de la prévention. Mais tous deux tentent de chasser sur des terres que nous sommes seuls légalement habilités à fréquenter. Pour l'instant encore car...

Certains de nos représentants politiques verraient d'un très bon œil l'arrivée des ces "hygiénistes", petites-mains œuvrant aussi bien voire mieux (!?!) et pour moins cher que les dentistes tout en assurant à ceux-ci "une meilleure pratique". Dire le contraire, c'est paraît-il refuser le progrès, c'est n'avoir rien compris ce que sera la dentisterie de demain. Et de prendre exemple sur des pays où ce type de prestataires existe. En évitant dans leur discours d'intégrer les facteurs "éducation à la santé" et "prise en charge individuelle" historiquement et sociologiquement en cours dans ces contrées alors que nous vivons dans un

pays où l'assistantat tient lieu de statut permanent et où une majorité de la population ne consulte toujours pas pour de bonnes et de mauvaises raisons. Et même de trouver des appuis au sein de la profession comme ce confrère qui n'hésite pas à décrire lors de congrès sa lassitude à effectuer plusieurs détartrages par jour, temps qu'il pourrait consacrer à des prestations bien plus intéressantes. Disons le mot lucratives. Et de garantir que tout se ferait sous le contrôle et la responsabilité d'un praticien alors que l'on sait que partout où ces hygiénistes travaillent existe de leur part une demande de plus grande autonomie et même d'élargissement du champs d'activité vers des soins simples. Cela se passe aujourd'hui aux Pays-Bas par exemple, avec des confrères qui se mordent les doigts de leur faiblesse passée.

Oui à une assistante dentaire pour tous, non au détricotage de notre métier !

En matière de denturisme, la problématique est identique : moins chers que nous, paraît-il, aussi bien que nous et plus "transparents" ! Êtes-vous d'accord avec cela, vous qui travaillez en milieu urbain ou rural, favorisé ou non, vous qui êtes conventionné ou non, tiers-payantiste ou non, heureux ou non dans votre métier ?

Laissez-vous traiter ces grands mutilés que sont les édentés totaux par des sous-praticiens ?

Il y a, paraît-il, 706 dentistes en trop en communauté française par rapport à la Flandres. Et si l'idée de certains pour résoudre la pléthore était, en plus d'un numerus clausus peu apprécié de politiciens en mal d'électeurs, de décourager aussi les (indépen)dentistes actifs "plus faibles", hommes ou femmes, jeunes ou plus âgés, à pratiquer leur métier en allourdissant

encore leur galère ? C'est évidemment plus facile que tenter d'améliorer la pratique de tous par un combat plus dur (au risque d'être moins bien en cour) pour des honoraires décents, rendant viable une dentisterie moderne, utile à la population la plus large et épanouissante pour chacun.

La dentisterie de demain se pratiquera-t-elle bien et partout où seulement dans quelques gros cabinets urbains "multi-spécialisés" ?

Vous devez garder le monopole -osons ce mot- de la prise en charge de la santé bucco-dentaire de la population !

C'est de l'intérêt de tous. Et ça n'est pas un combat d'arrière-garde.

Manifestez-le, manifestez-vous.

Joyeux Noël et bonne année !

Emile Van Hulle
Vice-Président

Réflexions

- Souvent on nous dit que les dentistes font moins bien les détartrages que des hygiénistes !
Surtout quand cela nous vient d'un éminent professeur d'université, il faut se poser des questions : pourquoi les universités forment-elles si mal les dentistes ?

*
* *

- Les dentistes font mal les détartrages car c'est répétitif et peu intéressant.
Alors pourquoi cela le serait moins pour une hygiéniste ? Est-ce pour cela que dans tout les pays où elles ont été acceptées, elles demandent après un très court laps de temps de pouvoir faire des obturations monofaces ?

*
* *

- Et d'ajouter la remarque du professeur Serfaty : " Je fais toujours les détartrages moi même pour montrer au patients combien ces détartrages sont importants et parce que cela ouvre souvent le débat vers d'autres soins et traitements à venir.

2004 : Cours Gratuits aux membres des CSD !

Nous vous en proposons 4 pour l'année 2004.

2 au printemps à Namur :

Endodontie par le professeur Van Niewenhuysen

Réservez dès maintenant les dates le 5/3/2004 et le 12/3/04

2 en automne à Liège :

Prothèse et implants, dates à convenir en octobre

ADF 2003

Au cours du congrès de l'Association Dentaire Française qui s'est déroulé du 26 au 29 septembre au palais des congrès à Paris, j'ai eu l'occasion d'assister à plusieurs conférences très intéressantes et en particulier à l'une intitulée :

" Pathologies générales et santé bucco-dentaire : coopération entre les disciplines médicales "

Dans trois domaines nous avons eu d'abord une mise au point faite par un médecin dans sa spécialité puis l'avis d'un chirurgien dentiste et la conduite à tenir devant les patients atteints de ces affections.

Il en ressort qu'une étroite collaboration entre le médecin et le dentiste est nécessaire pour une bonne prise en charge de ces malades. En quelques mots vous trouverez ici résumé les éléments essentiels de ces échanges, pour nous dentistes.

1. Le risque athéromateux et les infections bucco-dentaires.

1.1. Le point de vue du cardiologue (J.Ferrières)

Les maladies coronaires, les accidents vasculaires cérébraux, les maladies artérielles périphériques sont très fréquentes chez l'homme. Ce sont des maladies dont la fréquence a augmentée en raison des changements des habitudes alimentaires, d'une augmentation de la sédentarité. Il existe des facteurs aggravants tel que le tabagisme, l'hygiène de vie. Et relativement récemment, des études ont pu mettre en évidence une corrélation entre la pathologie dentaire, en particulier les problèmes parodontaux, et la survenue d'événements cardiovasculaires. Le professeur conclut son exposé en disant que " la correction des pathologies évolutives paraît être une solution préventive de choix pour éviter l'aggravation de l'épidémie de la maladie athéromateuse dans les pays développés ".

1.2. Le point de vue du chirurgien dentiste (B.Courtois)

La présence de bactéries, en particulier le " cytomégalo virus ", que l'on retrouve aussi au niveau des plaques athéromateuses semble indiquer que la maladie cardiaque et la maladie parodontale pourraient partager une voie étiologique commune. La maladie parodontale entraîne une augmentation de la bactériémie pouvant exposer le patient

à un accident thrombo-embolique. Le rôle du dentiste consiste donc à limiter les risques de propagation des bactéries par le traitement local des parodontopathies, la diminution de l'inflammation ce qui conduit à une amélioration du pronostic de ces pathologies.

2. Le risque hémorragique iatrogène (antiagrégants, anticoagulants)

2.1. Le point de vue du médecin interniste (H.Levesque)

Ces produits sont prescrits pour prévenir les complications thrombotiques ou emboliques. Il est important d'évaluer le bénéfice par opposition au risque que peut apporter l'arrêt du traitement lors d'une intervention dentaire..

Actuellement, le plus souvent le traitement par antiagrégants plaquettaires et même les anti-vitamine K peuvent être poursuivis lors d'extractions dentaires.

Des traitements locaux bien adaptés doivent pouvoir suffire à minimiser le risque hémorragique :

- a. vérifier le TP-INR avant l'intervention, qui devra être reportée si celui-ci est supérieur à 2,5.
- b. extraction dentaire avec suture après application locale de colle chirurgicale ou de compresses hémostatiques résorbables.
- c. Recours éventuels aux anti-fibrinolytiques en bain de bouche (500mg d'acide tranexanique (exacyl) pendant deux minutes, quatre fois par jour pendant trois ou quatre jours après l'intervention.
- d. Prévention immédiate des complications post opératoires en mettant le patient à jeun pendant les deux heures qui suivent puis en autorisant les boissons froides et une alimentation légère.
- e. Proscrire les prescriptions d'anti-inflammatoires non stéroïdiens ou de salicylés à visée antalgique.
- f. Se méfier des interactions médicamenteuse et notamment des antibiotiques susceptibles d'augmenter le TP-INR.
- g. Hospitaliser le patient en cas de complications hémorragiques rebelles.

Rappelons qu'une collaboration étroite entre le médecin traitant et le dentiste reste indispensable dans tous les cas.

...suite de l'article page 9

Tableau des prestations et honoraires au 1/1/2004

CHAMBRES SYNDICALES DENTAIRES a.s.b.l.

Siège social : avenue de la Renaissance 1 - B 1000 BRUXELLES - tél. 02/428.37.24

Siège administratif et adresse courrier : boulevard J. Tirou 25/9 - 6000 CHARLEROI

tél. 071/31.05.42 - fax 071/32.04.13

e-mail : administration.csd@incisif.org - url : www.incisif.org

			Accord dento-mut & garde	Intervention VIPO	AO
CONSULTATIONS (cumul interdit, sauf radiologie et petite chirurgie)					
301011	N5	consultation LSD au cabinet	17,58	17,58	13,33
301033	N11	consultation LSD au domicile (demande d'un médecin)	24,40	24,40	18,30
301055	N3	suppl. WE et jours fériés entre 8 et 21 h	7,59	7,59	5,70
301070	N6,5	suppl. nuit entre 21 et 8 h	16,45	16,45	12,34
PREVENTION					
• Examen buccal et bilan jusqu'à 18 ans, 1X par semestre (cumul interdit, sauf radiologie et scellement)					
301556	N7	*au cours du premier semestre	18,89	18,89	15,38
301571	N7	*au cours du second semestre	18,89	18,89	15,38
"Dossier dentaire", une fois par an, de 18 à 24 ans inclus (examen, radio(s), plan de traitement inclus)					
301593...	N20,96	50,49	50,49	47,36
• Scellement de fissures et de puits jusqu'à 14 ans, 1 X par dent définitive					
302514	L10	par dent	11,33	11,33	10,20
302536	L7	par dent suppl. même séance et même quadrant	7,93	7,93	7,14
• Détartrage à partir de 18 ans, 1X par année civile, intervention si consultation ou autre prestat dentaire l'année précédente					
302153 [302164]	L10	quadrant supérieur droit	11,33	11,33	8,50
302175 [302186]	L10	quadrant supérieur gauche	11,33	11,33	8,50
302190 [302201]	L10	quadrant inférieur gauche	11,33	11,33	8,50
302212 [302223]	L10	quadrant inférieur droit	11,33	11,33	8,50
302234 [302245]	L10	quadrants cumulés	11,33	11,33	8,50
• Détartrage chez des handicapés avant le 18ème anniversaire, 1 X par année civile, intervention idem					
301696 [301700]	L10	quadrant supérieur droit	11,33	11,33	8,50
301711 [301722]	L10	quadrant supérieur gauche	11,33	11,33	8,50
301733 [301744]	L10	quadrant inférieur gauche	11,33	11,33	8,50
301755 [301766]	L10	quadrant inférieur droit	11,33	11,33	8,50
301770 [301781]	L10	quadrants cumulés	11,33	11,33	8,50
<i>Remarque : en l'absence de consultation ou d'une autre prestation dentaire au cours de l'année civile écoulée, la nomenclature prévoit dorénavant (A.R. 13/11/2001) un nouveau n° code. Attention : il s'agit d'un code administratif ("code interne") à utiliser par l' O.A. uniquement - et non pas par le dentiste qui doit attester les codes mentionnés plus haut.</i>					
301976	L1	1,13	0,85	
EXTRACTION CHIRURGICALE					
Extraction de dent avec résection de l'os environnant et sutures des lambeaux muqueux incisés (RX obligatoire au dossier)					
303170 [303181]	L25	*une dent	35,36	35,36	26,52
303214 [303225]	L5	*par dent suppl., m. séance m.champ	7,07	7,07	5,31
SOINS CONSERVATEURS					
• Dents lactéales (quel que soit l'âge)					
303811 [303822]	L30	*obturation(s) de cavité(s) 1 face	36,40	36,40	33,87
303833 [303844]	L40	*obturation(s) de cavité(s) 2 faces	48,54	48,54	46,01
303855 [303866]	L50	*obturation(s) de cavité(s) 3 faces ou +	60,67	60,67	58,14

				Accord dento-mut & garde	Intervention VIPO	AO
• Dents définitives jusqu'au 12ème anniversaire						
303892	[303903]	L30	*obturation(s) de cavité(s) 1 face	36,40	36,40	33,87
303914	[303925]	L40	*obturation(s) de cavité(s) 2 faces	48,54	48,54	46,01
303936	[303940]	L50	*obturation(s) de cavité(s) 3 faces ou +	60,67	60,67	58,14
303951	[303962]	L60	*restauration de cuspide / bord incisal	72,81	72,81	70,28
303973	[303984]	L70	*restauration complète de la couronne.....	84,94	84,94	82,41
• Dents définitives du 12ème au 18ème anniversaire						
304216	[304220]	L20	*obturation(s) de cavité(s) 1 face	24,27	24,27	21,74
304231	[304242]	L30	*obturation(s) de cavité(s) 2 faces	36,40	36,40	33,87
304253	[304264]	L40	*obturation(s) de cavité(s) 3 faces ou +	48,54	48,54	46,01
304275	[304286]	L50	*restauration de cuspide / bord incisal	60,67	60,67	58,14
304290	[304301]	L60	*restauration complète de la couronne.....	72,81	72,81	70,28
• Dents définitives à partir du 18ème anniversaire						
304371	[304382]	L20	*obturation(s) de cavité(s) 1 face	24,27	24,27	18,21
304393	[304404]	L30	*obturation(s) de cavité(s) 2 faces	36,40	36,40	29,39
304415	[304426]	L40	*obturation(s) de cavité(s) 3 faces ou +	48,54	48,54	41,53
304430	[304441]	L50	*restauration de cuspide / bord incisal	60,67	60,67	52,52
304452	[304463]	L60	*restauration complète de la couronne.....	72,81	72,81	64,66
• Traitement & obturation radiculaires jusqu'au 18ème anniversaire (quelle que soit la dent)						
304312	[304323]	L30	*montrant 1 canal visible	47,14	47,14	43,86
304533	[304544]	L40	*montrant 2 canaux visibles	62,86	62,86	59,58
304555	[304566]	L60	*montrant 3 canaux visibles	94,28	94,28	91,00
304570	[304581]	L80	*montrant 4 canaux visibles ou +	125,71	125,71	122,43
• Traitement & obturation radiculaires à partir du 18ème anniversaire (quelle que soit la dent)						
304496	[304500]	L30	*montrant 1 canal visible	47,14	47,14	38,07
304592	[304603]	L40	*montrant 2 canaux visibles	62,86	62,86	53,79
304614	[304625]	L60	*montrant 3 canaux visibles	94,28	94,28	85,21
304636	[304640]	L80	*montrant 4 canaux visibles ou +	125,71	125,71	116,64
• Ablation (section & extraction) de racine(s) (RX obligatoire au dossier)						
Jusqu'au 18ème anniversaire						
304754	[304765]	L15	*une racine	27,49	27,49	24,21
304776	[304780]	L20	*plusieurs racines de la même dent	36,65	36,65	33,37
A partir du 18ème anniversaire						
304710	[304721]	L15	*une racine	27,49	27,49	20,62
304732	[304743]	L20	*plusieurs racines de la même dent	36,65	36,65	27,49
PROTHÈSES (consultations comprises)						
• Prothèses amovibles partielles de 1 à 11 dents en 5 étapes et 4 séances, 50 ans ou + sauf dérogation						
307731	[307742]	L376	* 1 dent supérieure	292,19	277,59	219,15
307753	[307764]	L376	* 1 dent inférieure	292,19	277,59	219,15
307775	[307786]	L376	* 2 dents supérieures	292,19	277,59	219,15
307790	[307801]	L376	* 2 dents inférieures.....	292,19	277,59	219,15
307812	[307823]	L376	* 3 dents supérieures.....	292,19	277,59	219,15
307834	[307845]	L376	* 3 dents inférieures.....	292,19	277,59	219,15
307856	[307860]	L376	* 4 dents supérieures	292,19	277,59	219,15
307871	[307882]	L376	* 4 dents inférieures.....	292,19	277,59	219,15
307893	[307904]	L376	* 5 dents supérieures	292,19	277,59	219,15
307915	[307926]	L376	* 5 dents inférieures.....	292,19	277,59	219,15
307930	[307941]	L412	* 6 dents supérieures	320,17	304,17	240,13
307952	[307963]	L412	* 6 dents inférieures.....	320,17	304,17	240,13
307974	[307985]	L412	* 7 dents supérieures	320,17	304,17	240,13
307996	[308000]	L412	* 7 dents inférieures.....	320,17	304,17	240,13
308011	[308022]	L453	* 8 dents supérieures.....	352,03	334,43	264,03
308033	[308044]	L453	* 8 dents inférieures.....	352,03	334,43	264,03
308055	[308066]	L453	* 9 dents supérieures	352,03	334,43	264,03
308070	[308081]	L453	* 9 dents inférieures.....	352,03	334,43	264,03
308092	[308103]	L526	* 10 dents supérieures	408,76	388,33	306,57
308114	[308125]	L526	* 10 dents inférieures	408,76	388,33	306,57
308136	[308140]	L526	* 11 dents supérieures	408,76	388,33	306,57
308151	[308162]	L526	* 11 dents inférieures	408,76	388,33	306,57
308254	[308265]	L85	* adjonction	66,05	66,05	..49,54
308276	[308280]	L24,5	* adjonction, par dent supplémentaire	19,04	19,04	14,28
308291	[308302]	L61,5	* réparation	47,79	47,79	35,85
308313	[308324]		* rebasage	30%	30%	30%

			Accord dento-mut & garde	Intervention VIPO	AO
• Prothèses amovibles partielles de 12 et 13 dents en 6 étapes et 5 séances, 50 ans ou + sauf dérogation					
306832 [306843]	L600	* 12 dents supérieures	466,27	442,96	349,71
306854 [306865]	L600	* 12 dents inférieures	466,27	442,96	349,71
306876 [306880]	L600	* 13 dents supérieures	466,27	442,96	349,71
306891 [306902]	L600	* 13 dents inférieures	466,27	442,96	349,71
306994 [307005]	L61,5	* réparation	47,79	..47,79.	..35,85
307156 [307160]	L600	* rebasage	139,88	132,89	104,91
• Prothèses amovibles totales en 6 étapes et 5 séances, 60 ans ou + sauf dérogation					
306913 [306924]	L600	* totale supérieu48	466,27	428,48	338,28
306935 [306946]	L600	* totale inférieure	466,27	428,48	338,28
307171 [307182]	L600	* réparation	47,79	47,79	35,85
306950 [306961]	L600	* rebasage	139,88	132,89	104,91
• Dérogations au délai de renouvellement, ou plus de deux rebasages d'une même prothèse, en cas de modification anatomique importante (annexe 41 ter)					
308335 [308346]		* renouvellement anticipé		id. proth.	
308350 [308361]		* troisième remplacement de la base et suivants éventuels		id. reb.	

ORTHODONTIE

305594 [305605]	L50	*examen préliminaire	65,30	65,30	48,98
305616 [305620]	L16,5	*forfait mensuel.....	19,54	19,54	14,66
305653 [305664]	L16,5	*forfait mensuel préc. susp. de + de 6 mois	19,54	19,54	14,66
305712 [305723]	L16,5	*forfait mensuel préc prolongation avant accord ...	19,54	19,54	14,66
305631 [305642]	L125	*forfait appareil début traitement	148,05	148,05	111,04
305675 [305686]	L125	*forfait appareil après 6 mois	148,05	148,05	111,04
305830 [305841]	L20	*avis orthodontique avec rapport	25,72	25,72	19,29
305852 [305863]	L12	*contrôle de contention	14,21	14,21	10,66
305896 [305900]	L12	*contention préc. susp. de + de 6 mois	14,21	14,21	10,66
305874 [305885]	L15	*moulages pour le C.T.D.	17,77	17,77	13,33

RADIOLOGIE DENTAIRE

307031 [307042]	N13	radiographie intrabuccale	10,04	9,04	7,53
307053 [307064]	N8	idem par cliché supplémentaire	6,18	5,57	4,64
307016 [307020]	N26	radiographie extrabuccale	20,08	18,08	15,06
307090 [307101]	N41	panoramique (1X par année civile)	34,26	30,84	25,70
307112 [307123]	N40	téléradio 1 cliché (1X par année civile)	30,89	27,81	23,17
307134 [307145]	N55	téléradio 2 clichés (1X par année civile)	42,47	38,23	31,85

PETITE CHIRURGIE BUCCALE (hors accord, honoraires imposés pour la garde)

*317030 [317041]	K42	+ alvéolectomie		44,06	44,06
*317052 [317063]	K62	+ traitement d'ostéite alvéolaire (joindre RX à l'A.S.D.)		65,04	65,04
*317074 [317085]	K42	+ gingivectomie		22,03	22,03
*317096 [317100]	K58,5+	apectomie, obt. radiculaire comprise		61,37	61,37
317111 [317122]	K10	+ exérèse de tumeur bénigne		10,49	10,49
317133 [317144]	K10	+ exérèse d'épulis		10,49	10,49
317155 [317166]	K35	+ excision de brides gingivales		36,72	36,72
*317170 [317181]	K42	+ frénectomie.....		44,06	44,06
317192 [317203]	K10	+ ** incision d'abcès d'origine dentaire		10,49	10,49
*317214 [317225]	K125	+ extraction sous narcose, min. 8 dents		158,35	158,35
*317236 [317240]	K62,5+	** extraction de dent incluse (joindre RX à l'A.S.D.)		65,57	65,57
*317251 [317262]	K75	+ extraction sous narcose, moins de 8 dents		78,68	78,68
*317273 [317284]	K42	+ suppl. soins conservateurs sous narcose		44,06	44,06
*317295 [317306]	K500	+ prothèses spéciales, max.		791,73	791,73

Traitement orthopédique maxillo-facial chez le nouveau-né

*317310 [317321]	K45	+ par plaque		47,21	47,21
*317332 [317343]	K500	+ par traitement, max		791,73	791,73
317354 [317365]	K10	+ moulages		11,80	11,80

		Accord dento-mut & garde	Intervention VIPO	AO
PETITE CHIRURGIE BUCCALE (hors accord, honoraires imposés pour la garde)				
*317030 [317041]	K42 + alvéolectomie.....		44,67	44,67
*317052 [317063]	K62 + traitement d'ostéite alvéolaire (joindre RX à l'A.S.D.)		65,94	65,94
*317074 [317085]	K42 + gingivectomie		22,33	22,33
*317096 [317100]	K58,5+ apectomie, obt. radiculaire comprise		62,22	62,22
*317111 [317122]	K10 + exérèse de tumeur bénigne		10,64	10,64
*317133 [317144]	K10 + exérèse d'épulis		10,64	10,64
*317155 [317166]	K35 + excision de brides gingivales		37,22	37,22
*317170 [317181]	K42 + frénectomie.....		44,67	44,67
*317192 [317203]	K10 + ** incision d'abcès d'origine dentaire		10,64	10,64
*317214 [317225]	K125 + extraction sous narcose, min. 8 dents		160,53	160,53
*317236 [317240]	K62,5+ ** extraction de dent incluse (joindre RX à l'A.S.D.)		66,47	66,47
*317251 [317262]	K75 + extraction sous narcose, moins de 8 dents		79,77	79,77
*317273 [317284]	K42 + suppl. soins conservateurs sous narcose		44,67	44,67
*317295 [317306]	K500 + prothèses spéciales, max.		802,65	802,65
• Traitement orthopédique maxillo-facial chez le nouveau-né				
*317310 [317321]	K45 + par plaque		47,86	47,86
*317332 [317343]	K500 + par traitement, max....		802,65	802,65
*317354 [317365]	K10 + moulages		11,96	11,96

SUPPLÉMENTS POUR PRESTATIONS TECHNIQUES URGENTES
PENDANT LA NUIT ET LE WEEK-END OU DURANT LES JOURS FÉRIÉS
(hors accord, honoraires imposés pour la garde)

K = L = 0,6 N

Le montant de l'intervention de l'Assurance-Maladie, fixée par l'accord MEDICO-mutualiste, est de **100%** ou **75%**, selon que l'intervention liée à la prestation ouvrant droit au supplément est elle-même de 100% ou 75%

		Honor Garde	Remboursements	
			100 %	75 %
599653	≤K10	12,29	11,62	8,72
[599664]	idem	18,43	17,43	13,07
599631	>K10 et ≤K25	20,48	19,36	14,52
[599642]	idem	30,73	29,05	21,79
599616	>K25 et ≤K50	40,96	38,73	29,05
[599620]	idem	61,44	58,10	43,58
599594	>K50 et ≤K75	61,44	58,10	43,58
[599605]	idem	92,16	87,15	65,36
599572	>K75 et ≤K120	81,92	77,46	58,10
[599583]	idem	122,87	116,19	87,14
599550	>K120 et ≤K180	102,39	96,83	72,62
[599561]	idem	153,60	145,24	108,93
599535	>K180 et ≤K300	122,87	116,19	87,14
[599546]	idem	184,31	174,29	130,72
599513	>K300	153,60	145,24	108,93
[599524]	idem	230,39	217,87	163,40

(Gros Risques)

INFO

L'accord dento-mut comprenait une augmentation de 1,38. Mais pour la petite chirurgie, les médecins tendent de la réserver aux stomatologues. Nous demandons de créer une nouvelle nomenclature réservée aux dentistes.

2.2. Le point de vue de l'odontologiste. (C.Mauprivez)

Il confirme la position de l'interniste et précise que dans ce domaine les données ont beaucoup évoluées. Pour lui, l'arrêt du traitement anti-thrombotique en vue d'une chirurgie buccale n'est plus acceptable. Il conclut en souhaitant une meilleure formation des praticiens à ces techniques d'hémostase locale.

3. La prise en charge du diabétique de type II.

3.1. Le point de vue de l'odontologiste (C-B.Wierza)

Le diabète de type II est un diabète métabolique de surcharge graisseuse et sucrée.

On peut considérer que 2/3 des patients affectés par celui-ci sont en traitement alors qu'un tiers en apprendront le diagnostic lors d'une complication.

3.1.1. Le patient ayant un diabète déclaré est généralement soigné et son diabète est donc équilibré. Le traitement de tel patient ne pose donc pas de problème si l'on respecte quelques règles simples :

- a. choisir l'heure de l'intervention : de préférence juste après un repas
- b. vérifier la tension artérielle ,car ce sont des sujets souvent traités par des vasodilatateurs. Les prescriptions du patient doivent être connues.
- c. Prévenir l'infection et la nécrose par une antibiothérapie adaptée. Ne pas prescrire de médicaments qui potentialiseraient ceux déjà pris par le patient (éviter les sulfamides, les salicylés)

L'utilisation de vasoconstricteurs est possible sauf en cas de microangiopathies importantes.

En cas d'accident : malaise, perte de connaissance, syndromes extra pyramidaux, coma diabétique : RESUCRER

- Si le malade est conscient : boisson sucrée suivi de la prise de sucre lents (pain, biscottes)
- Si le malade est inconscient : en IV, 30 ml de sérum glucosé à 20 %
- Appel du 101 si nécessaire.

3.1.2. Le patient ne connaît pas son affection. Voici les signes buccaux pouvant orienter le diagnostic :

- a. Lésions dentaires : caries volumineuses, tartre, mortification pulpaire.
- b. parodontopathies : gingivite aiguë, hyperplasique, hémorragique...
- c. complications infectieuses : cellulites diffuses.
- d. complications muqueuses : sécheresse buccale, candidose buccale, stomatites.

En conclusion :

Une étroite collaboration entre le médecin généraliste et le dentiste est nécessaire pour la prise en charges de ces patients. Nous pouvons le plus souvent intervenir sans arrêt des traitements médicamenteux existant en prenant la peine de respecter un protocole local rigoureux et en faisant attention aux prescriptions secondaires qui ne doivent pas ni potentialiser ni inhiber le traitement de fond existant.
MCU

Visitez notre site :
<http://www.incisif.org>

et recevez toutes nos informations en primeurs

Comme membre, vous pouvez vous inscrire sur une liste de diffusion pour recevoir les circulaires immédiatement !

CABINETS ACHAT-VENTE**CODE 2000**

France THOUARS CEDE CAB
TENU 38 ANS MAT 97 3 PRATI-
CIENS AVEC MURS 60.000
EUROS
TEL 00.33.549.66.10.49
(HEURES REPAS)
N° 2224

CABINETS LOCATION**CODE 3000**

CHATELET CAB 50M2 A LOUER +
RX PANORAMIQUE GEN. ELECT.
PX A CONVENIR
TEL 071/38.10.18
N° 3046

EMPLOI**OFFRES**

CHERCHE REMPLACANT(E) POUR
CONGE MATERNITE MI-MARS ,

L.S.D.**CODE 5000**

AVRIL, MAI 2004 MOUSCRON
TEL 0475/44.87.35
N° 5176

CENTRE MEDICAL CHERCHE
MED. SPECILAIstes L.L.N.
TEL 0475/36.34.45
N° 5177

CAUSE SANTE URGENT CHER-
CHE LSD LOCATION ATH MONS
TEL 068/45.54.86
N° 5178

CENTRE DE SOINS DENTAIRES
RECHERCHE EN URGENCE UN
CHIRURGIEN DENTISTE CDI
POUR CHATEAUROUX ET ISSOU-
DUN REMUNERATION ENTRE
30.000 ET 40.000 FRs
TEL 00.33.254.34.77.51
N° 5179

EMPLOI**OFFRES**

CHERCHE ASSISTANTE DENT.
MOTIVEE AYWAILLE
TEL 0495/30.64.69
N° 8007

Assistentes**CODE 8000****MATERIEL****CODE 11000**

2 APPAREILS DE RADIOGRAPHIE
TROPHY ORAMATIC 50KV EN
PARFAIT ETAT MOBILE : 800 €,
FIXE AVEC BRAS EXTRA-LONG :
500 €
TEL. 071/32.72.07 EN SOIREE
N° 11203

OFFRES

Statut Social

La fixation de la cotisation pour le statut social 2003, dans le cadre de l'exécution de l'accord national dento-mutualiste du 23 décembre 2002, est fixée à 1.794,25 euros pour l'année 2003.

Dentistes conventionnés, cette somme vous est due, c'est gratuit ! N'oubliez pas de la réclamer, cfr l'article de notre Vice Président E. Van Hulle dans l'Incisif 136.

2003 Actions des CSD

Elections Dentaires INAMI

Près de 2 dentistes francophones sur 3 ont voté pour les CSD !

Nous avons pu garder la parité francophones/flamands au sein des instances INAMI

AFCN

Action syndicale :
différer le paiement de la redevance
rencontres avec les instances.

Après notre entrevue au cabinet du Ministre de l'Intérieur

Promesse de revoir la redevance pour les dentistes

TVA 15 %

Campagne pour réduire le taux de TVA de 21 à 15 % au niveau européen par l'intermédiaire du CLD, Comité de Liaison Dentaire, au niveau belge lettres aux Parlementaires et ministres

Elections FDI

Présidence Belge !

1^{ère} femme en 103 ans !

extrait d'une lettre de l'INAMI

" ...Grâce à cette nomination, c'est tout notre système des soins de santé en général, et dentaire en particulier qui se trouve projeté sur l'avant-scène internationale. Tous les participants à une dentisterie de qualité, pour laquelle vous œuvrez depuis des années, sont par votre accession à ce poste, stimulés pour améliorer leur dévouement et leur efficacité dans leur mission "

Le Fonctionnaire dirigeant ff

Dr Georges Vereecke

Conseil de l'Art Dentaire

GT Bleaching

GT Délégation de tâches

GT Cadre Général

GT Déontologie-services de garde

GT Compétences particulières

Projet de loi " publicité "

Front Commun des Professions de la Santé

reprise de dialogue avec les professions de Santé et projet de mener une action commune

Dento-Mut

Recomposition de la commission:

Les CSD occupent trois sièges.

Modifications de Nomenclature/honoraires :
Revalorisation du traitement endodontique, des consultations et des examens orthodontiques.

Pour 2004, abaissement de l'âge d'octroi des prothèses totales à 50 ans ; l'indexation est fixée à 1,38 %

Projet des enfants défavorisés

(voir incisif 138)

exit les CSD !!

Cours Gratuits

Formation continue obligatoire

Grand succès pour les cours Gratuits : nous continuons !

Comité de Liaison Dentaire

projet de directive européenne

Actions en Justice

- Contrôle, poursuite et signalement au parquet et à la commission médicale provinciale des publicités pour les soins dentaires et des cas d'exercice illégal de l'Art Dentaire.
- Aide et conseil juridique dans tous les domaines de notre profession: contrat de travail, taxes, relation avec organismes assureurs...

Media

Communiqué la position et vision des CSD

- dans 3 interviews à la radio
- dans 3 passages à la TV
- dans 3 communiqués de presse

= Total : 7.800 heures prestés par les CSD pour la défense de notre profession !!

Informatique :

Notre enquête et un cadeau !

Suite aux réponses à notre questionnaire sur les logiciels informatiques, plusieurs données sont apparues essentielles :

- La crainte des confrères se porte sur l'évolution du coût de la maintenance, la pérennité des données conservées par le logiciel ainsi que leur récupération éventuelle, l'évolution des logiciels ainsi que leur disparition ou changement.
- Le souhait des dentistes est de gagner du temps et du confort : un bon logiciel doit rapporter plus qu'il ne coûte en temps et en argent, il aide à automatiser les tâches et à mieux exploiter les données, il doit être facile à utiliser.

Si certains logiciels se présentent comme la " Rolls ", ce qu'ils peuvent bien être, il faut reconnaître que le montant à déboursier pour leur acquisition est assez coquet sinon affolant. Il y n'a malheureusement, de par des fusions et des disparitions, que peu de logiciels encore disponibles.

Il n'est pas si facile que cela de se fabriquer un bon programme, bien pensé et complet, sans devoir passer beaucoup de temps à le faire évoluer sans cesse.

Après avoir sondé ce monde de plus en plus restreint, nous avons trouvé un logiciel simple, convivial et bien pensé, " Cyberdent " ; il est le fruit du travail de deux confrères ce qui est la garantie d'un outil créé dans une logique de praticien.

Les données y inscrites le sont de façon non cryptée, ce qui fait que son utilisateur en reste maître.

Lors de notre enquête, de nombreux confrères ont manifesté leur satisfaction à son égard.

Pour ce logiciel, **Cyberdent**, les CSD, votre association de défense professionnelle, **a négocié pour ses membres**, le prix de 250 € TTC pour un utilisateur isolé ou de 400 € TTC pour utilisateurs multiples ou en réseau. (au lieu de 1000 € et 1500 € présenté au Dentex). L'abonnement, qui comprend la help line et les mises à jours, resterait au prix actuel de 180 € pour l'année. L'installation se ferait au moyen d'un CD-ROM et d'une aide téléphonique. La récupération des données, quand c'est techniquement simple et possible, serait gratuite.

Ces conditions avantageuses seront réservées pendant un an aux seuls membres des CSD qui devront pour ce faire passer commande via notre secrétariat.

Les CSD ont négocié le prix de ce logiciel de façon totalement désintéressée, ne voulant que l'intérêt de ses membres et non pas faire des bénéfices sur leur dos. C'est notre cadeau de Noël !

Si vous êtes intéressé, demandez le formulaire d'inscription pour le logiciel Cyberdent au secrétariat des CSD par fax : 071/320413 ou e-mail : administration.csd@inc.org